dates qui précisent une année de l'existence et non celle de la fondation.

Le Père Cahier nous explique, dans une note de ses *Caractéristiques des Saints*, pourquoi sainte Anne avait été choisie comme patronne par les menuisiers. C'est que le tabernacle étant considéré comme un des chefs-d'œuvre de leur profession, sainte Anne, en devenant mère de la Vierge Marie, était, disaient-ils, la première qui eût fait un tabernacle, le tabernacle du Fils de Dieu. Le même auteur ajoute ici un détail qui fait sourire pour la naïveté dont il témoigne chez ces bons menuisiers, mais qui édifie encore malgré tout. Leur grand recours, nous apprend-il, pour dissimuler certains défauts du bois, était ce qu'on appelait dans les ateliers de la *cervelle de sainte Anne*, et on dotait de ce nom peu gracieux un mélange moins gracieux encore de colle forte et de sciure de bois, dont on emplissait les cavités (1).

Le jeton des menuisiers de Paris, frappé en 1748, confirme l'explication du P. Cahier. Il a pour sujet la scène de la lecture et pour exergue : *Sic fingit tabernaculum Deo* (2). Les premiers statuts que nous connaissions de cette confrérie lui avaient été donnés par Charles IV, en 1396. Plus tard, en 1467, ils furent confirmés par Louis XI, et l'un d'eux porte que : " Quiconque voudra ouvrouer dudict mestier à Paris, faire le pourra, pourvu qu'il soit ouvrier suffisant..... et (ait) fait un chief-d'euvre de sa main suffisant..... Et outre payera douze sols parisis d'entrée dont le Roy aura six solz, et les jurez du dict mestier quatre solz pour leur peine, et deux solz à la confrairie Madame Saincte Anne, establie au dict mestier, sauf que les fils des maîtres ne payeront point d'argent pour leurs entrées (3) ....."

Un autre vieux texte de 1487 nous renseigne sur les menuisiers d'Angers. Ils est extrait de leurs statuts, tels que confirmés par Charles VIII, en septembre 1487 (4) :

" I. Et premièrement. Que d'ores en avant et comme du temps passé les jurez et maîtres dudit art et mestier de charpenterie et menuserie en la ville et quintes d'Angiers, se assembleront, chacun an, le jour et feste sainct Serene ou Madame Saincte Anne, qui est

(1) Cahier, *Caract. des Saints* (1867), t. I, p. 607.

(2) Barbier de Montault, *Iconographie...*, t. II, p. 211.

(3) Gautier, *Dict. des Confréries*, p. 405-409.

(4) *Ordonnances royales*, t. XX, p. 16-21, et *Trésor des Chartes*, registre 217, no 180.